



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A22091202

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Chambles (LOIRE) :

VU le Code de la Route,

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : **Branchement SAUR**
Monsieur POMMIER Fabien 81 Avenue Léo Lagrange 63300 THIERS

ARRETE

ARTICLE 1er :

Chaussée rétrécie

34 rue des trémières-Laborie

Les travaux débuteront le 26/09/2022 pour une durée de 2 semaines.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert
- Le Conseil Général de St-Just-St-Rambert
- Le service technique de Chambles

Fait à CHAMBLES
Le 12 septembre 2022

Le Maire
Pierre CHAUD
DÉLÉGUÉ DU MAIRE,
Emilien JOUSSERAND
ADJOINT